

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06580 Numéro SIREN : 833 654 734 Nom ou dénomination : A+ SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 8556

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Néant * ☐Désignation de l'entreprise **SASU A+ SERVICES**Adresse de l'entreprise **CCIAL DE FONTENAY 94120 FONTENAY SOUS BOIS**SIRET **8 3 3 6 5 4 7 3 4 0 0 0 1 5**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**12 MARS 2021
8556

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	105 000	012		105 000	105 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	47 508	030	17 883	29 625	39 126
	Immobilisations financières* (1)	040	8 627	042		8 627	8 627
	Total I (5)	044	161 135	048	17 883	143 252	152 753
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises*	060	6 500	062		6 500	6 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	264	074		264	1 506
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 259	086		2 259	9 308
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	9 023	098		9 023	17 314
Total général (I + II)		110	170 158	112	17 883	152 275	170 068
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			10 000		10 000
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134			(19 590)		
	Résultat de l'exercice	136			(5 093)		(19 590)
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			(14 683)		(9 590)
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			75 245		88 875
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			9 968		11 802
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172	5 132		81 744		78 980
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			166 957		179 657
Total général (I + II + III)		180			152 275		170 068
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉS CONFORME

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU A+ SERVICES

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	121 967	105 082
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215		214		
		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	85	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	122 052	105 083
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	27 626	24 190
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	55 163	58 506
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244	1 670	4 852
	Rémunérations du personnel*			250	29 340	24 494
	Charges sociales			252	1 296	2 566
	Dotations aux amortissements*			254	9 502	8 382
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259			262	0	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	124 597	122 988
	1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 545)	(17 905)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	1 777	1 685
	Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347			300	771	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	(5 093)	(19 590)
	B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		5 093
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	771	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entrepr. nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		342	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFANG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993			
	Dont divers					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643	Créance report en arrière du déficit 346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			352		4 322
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 20 955	dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			370		4 322

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

« SASU A+ SERVICES »

SARL AU CAPITAL DE 10 000 Euro

SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS

R.C.S. : 483 787 826

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 5 093 Euro (DEFICIT) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 5 093 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 22 mai 2020.

« SASU A+ SERVICES »

SASU AU CAPITAL DE 10 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN

94 120 FONTENAY SOUS BOIS

RCS : 833 654 734

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de **152 275 Euro** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **124 597 Euro** et dégageant un déficit net de 5 093 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Autres 264 Euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et comptes rattachés 9 968 Euro
Autres 81 744 Euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

NEANT

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2020Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A+ SERVICES

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	105 000	402		404		406	105 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	47 508	442		444		446	47 508	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	8 627	482		484		486	8 627	
TOTAL		490	161 135	492		494		496	161 135	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 382	532	9 502	534		536	17 883
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	8 382	572	9 502	574		576	17 883

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A+ SERVICES

Néant * ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	20 955
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	20 955
Déficits de l'exercice	860	4 322
Total des déficits restant à reporter	870	25 277

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	24 393
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	16 141
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

« SASU A+ SERVICES »
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS : 833 654 734

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 122 052 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 124 597 Euro dégageant un déficit d'exploitation de 5 093 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 102,09% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 5 093 Euro (DEFICIT).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

« SASU A+ SERVICES »

**Société par Action Simplifiée Unipersonnel
Au Capital de 10 000 Euro**

**SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS**

RCS : 833 654 734

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 mai 2020**

L'an deux mil vingt, le 22 mai à 20 heures, les associés de la SASU « A+ SERVICES » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEKTAS Ali
demeurant à : Bat Berry

Résidence la Héronnière
91 700 STE GENEVIEVE DES BOIS

détenant

1 000 parts

TOTAL DES PARTS

1 000 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur BEKTAS Ali, président.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre

2019.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un déficit net comptable de 19 590 Euro.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 5 093 Euro (DEFICIT) de la manière suivante :

- **5 093 Euro** au report à nouveau.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2019.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M BEKTAS A

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line crossing it, and several vertical strokes below.